

Conclusions de la troisième réunion de la

COMMISSION INTERGOUVERNEMENTALE FRANCO-LUXEMBOURGEOISE POUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE

19 mars 2013 – Château de Senningen, Grand-Duché de Luxembourg

En vertu de la Convention signée entre la République française et le Grand-Duché de Luxembourg le 21 janvier 2010 à Paris, la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière a tenu sa troisième session le 19 mars 2013 au Château de Senningen au Grand-Duché de Luxembourg. La délégation du Grand-Duché de Luxembourg était présidée par Monsieur Jean-Marie Halsdorf, Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région et celle de la République française par Monsieur Bernard Cazeneuve, Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères, chargé des Affaires européennes.

Les deux parties soulignent l'importance particulière de la relation transfrontalière entre les deux pays qui concerne le quotidien de milliers de travailleurs, le développement coordonné et la mise en valeur de part et d'autre de la frontière de territoires touchés par la crise économique. Cette mise en valeur, qui prévoit des projets et des aménagements d'envergure est une entreprise de longue haleine qui a reçu le soutien déterminé des autorités nationales et locales des deux pays.

Par son exemplarité, cette coopération transfrontalière peut jouer un rôle essentiel dans le renforcement de la coopération institutionnelle au sein de la Grande Région et apparaître comme un projet modèle pour le renforcement de la construction européenne.

La Commission a pris acte des résultats remis par les groupes d'études mixtes institués lors de sa première session. Elle salue les travaux menés dans l'ensemble des domaines d'intervention de la coopération bilatérale débouchant ainsi sur des résultats concrets.

Les deux parties se sont engagées à ce que les échanges soient intensifiés dans tous les domaines touchant les régions frontalières entre les deux pays afin de lever les obstacles de tous ordres notamment ceux concernant les flux des travailleurs frontaliers.

La Commission a arrêté les conclusions suivantes :

1. DEVELOPPEMENT DU SITE D'ESCH/BELVAL/ALZETTE

▪ Gouvernance

La Commission salue la tenue de la première réunion de l'unité de coordination transfrontalière Belval le 13 novembre 2012. Cette réunion, entre les conseils de gérance et d'administration de l'Etablissement Public d'Aménagement français (EPA) créé en mars 2012 et la société de développement luxembourgeoise AGORA, a lancé le processus d'une coopération étroite entre les deux organismes qui permettra un réel échange d'informations et une concertation permanente sur les actions envisagées.

La Commission se félicite de la réunion constitutive du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Alzette Belval le 8 mars 2013 et de l'adoption d'un programme de travail prévoyant les actions suivantes :

- élaboration d'un schéma de développement territorial transfrontalier dépassant le périmètre de l'EPA et d'Agora et incluant le volet de la mobilité transfrontalière ;
- identification et mise en œuvre, en matière de mobilité, de mesures répondant aux exigences du développement durable ;
- inscription du territoire du GECT dans la dynamique du projet Alzette-Belval.

La Commission réitère son souhait que le GECT Alzette-Belval soit associé aux réflexions de l'unité de coordination transfrontalière précitée.

Elle incite les parties prenantes concernées à coordonner leurs efforts pour tirer le meilleur parti de la future programmation des programmes opérationnels régionaux et de coopération territoriale européenne 2014 – 2020.

▪ Infrastructures routières

Tout en saluant le lancement des travaux pour la réalisation de la liaison Micheville le 13 juillet 2012, la Commission demande à ce que ce tronçon, indispensable pour assurer un délestage effectif du trafic transfrontalier journalier entre Belval, Audun-le-Tiche et Villerupt, soit opérationnel début 2015.

▪ Eco Cité

La Commission prend acte de la signature en janvier 2013 de la convention permettant l'engagement d'une subvention inscrite dans le cadre financier du Grand Emprunt afin de financer l'étude d'ingénierie du projet d'éco-cité Alzette-Belval. Elle se réjouit tout particulièrement de ce que le projet s'inscrive dans la logique d'une éco-agglomération transfrontalière qui doit nécessairement associer cohésion territoriale, cohésion économique et cohésion sociale de part et d'autre de la frontière.

2. SANTE

La Commission prend acte des travaux menés dans les quatre sous-groupes de travail et les charge de continuer leurs réflexions afin d'aboutir à des résultats concrets sur les points suivants :

- **Offre de soins** : analyse des systèmes de santé et identification de l'offre de soins de santé de part et d'autre de la frontière concernant tant les établissements hospitaliers que la médecine de ville et détermination des flux transfrontaliers en matière de soins médicaux .L'appui technique d'un cabinet d'étude est requis pour une analyse précise de ce sujet.
- **Accord-cadre de coopération** : la Commission se félicite qu'un accord-cadre est en cours d'élaboration. Il est destiné à dynamiser et à orienter l'ensemble des coopérations dans un souci de promotion de l'excellence et à faciliter la signature de conventions. Il devra être élaboré en lien avec celui relatif à la sécurité civile notamment concernant les urgences médicales.

- **Formation de professionnels de santé**: la Commission prend acte des discussions menées en vue d'établir une analyse dans les domaines médical et paramédical et plus particulièrement en ce qui concerne le secteur infirmier. L'évolution démographique observée laisse apparaître une prise en charge croissante des personnes en perte d'autonomie nécessitant une formation d'excellence qui pourrait être un axe de développement complémentaire. La Commission suggère que ce sous-groupe intègre le champ explicitement dévolu au domaine de la coopération universitaire, à l'enseignement supérieur, à la recherche ou encore celui de la formation professionnelle.

- **Pôles d'excellence – médecine nucléaire**

La Commission encourage la tenue d'une réunion de ce sous-groupe nouvellement intégré au groupe santé pour faire le point sur l'état d'avancement des projets engagés.

3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **Eco accélérateur**

La Commission prend acte du lancement fin 2012 de l'étude d'approfondissement du focus technologique de l'éco-accélérateur financée conjointement par l'EPA et le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur du Grand-Duché de Luxembourg.

La Commission soutient la vocation de l'éco-accélérateur à répondre aux défis rencontrés par les entreprises de la Grande Région, notamment en phase de croissance tout en s'appuyant sur un réseau de ressources et compétences technologiques en Grande Région, dont l'étude en cours prévoit un recueil exhaustif. Cette étude devrait permettre un positionnement précis tant du point de vue des technologies visées que de celui des services qui seront proposés aux entreprises bénéficiaires. De plus ce dispositif doit être complémentaire du projet d'éco-cité en privilégiant les thématiques des éco-matériaux et des technologies de la ville de demain.

La Commission charge le groupe de travail de poursuivre ses réflexions et de lui remettre l'étude d'approfondissement dès sa conclusion en juin 2013.

4. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

La Commission salue les avancées concrètes dans ce dossier qu'elle juge essentiel pour le bien-être des populations de part et d'autre de la frontière.

- **Aménagement de l'autoroute A31**

La Commission salue les discussions entre le Ministère luxembourgeois du Développement durable et des Infrastructures et les autorités françaises qui ont permis d'aborder l'ensemble des problématiques de l'axe A31-A3 entre la Lorraine et le Luxembourg (flux importants des travailleurs frontaliers en provenance du sillon lorrain vers le Luxembourg et saturation des axes routiers et ferroviaires).

La Commission prend acte du lancement de la soumission concernant une étude sur la problématique de l'axe A31-A3. L'étude est sur le point d'être attribuée à un prestataire. Ceci permettra de lancer l'étude avant l'été 2013.

Elle prend acte également de l'engagement des responsables à améliorer la mobilité dans cette zone transfrontalière en réalisant une étude commune sur l'opportunité d'un aménagement multimodal reliant Thionville à Luxembourg. Il s'agit de mettre en pratique l'une des mesures retenues dans le Schéma de mobilité transfrontalière franco-luxembourgeois (SMOT) : renforcer la part modale des transports en commun routiers et autres comme alternative à la voiture individuelle dans le souci de promouvoir la mobilité durable.

▪ **Poste frontière de Zoufftgen**

La Partie luxembourgeoise fait savoir que la procédure en vue du démantèlement du poste-frontière de Zoufftgen, dont les coûts sont entièrement supportés par le Gouvernement luxembourgeois, est en cours de finalisation de sorte que le début du chantier (démolition des bâtiments réalisée en une seule opération) pourra démarrer fin 2013.

▪ **Transports en commun routiers**

La Commission se réjouit de l'ouverture des lignes de bus transfrontalières prévue par le SMOT. Un élargissement et une amélioration de l'offre actuellement en place seront analysés dans le cadre de l'étude portant sur l'aménagement de l'autoroute A31.

▪ **Groupe d'échange ferroviaire franco-luxembourgeois**

La Commission prend acte des négociations menées actuellement visant une amélioration substantielle en matière de capacité, de qualité et de sécurité du tronçon transfrontalier entre Bettembourg frontière et Thionville. Elle encourage le groupe de travail à poursuivre le dialogue visant un développement coordonné du réseau.

5. EDUCATION

▪ **Enseignement secondaire - échanges de professeurs**

La Commission prend acte de l'avancement des discussions menées et souhaite que, sur la base de besoins préalablement identifiés, l'échange de professeurs dans l'enseignement secondaire puisse effectivement avoir lieu dès la rentrée scolaire 2013-2014. Un bilan de ces échanges sera remis à la Commission au terme de chaque année scolaire.

▪ **Ouverture d'une filière franco-luxembourgeoise dans un établissement scolaire**

Les deux Parties rappellent leur souhait de voir aboutir le projet de création d'une filière franco-luxembourgeoise d'enseignement général au Lycée Bel-Val. Elles se félicitent des clarifications apportées à l'ensemble des questions techniques, juridiques et réglementaires.

▪ **Classes préparatoires aux Grandes Ecoles**

La Commission salue la création d'une classe préparatoire au Lycée classique d'Echternach dès la rentrée 2013-2014 préparant les élèves luxembourgeois au concours d'entrée des 39 Grandes Ecoles de commerce et de management en France. Elle estime que la mise en place de cette filière d'excellence, avec la coopération du Lycée Georges de la Tour à Metz, marque une étape importante dans le renforcement de la coopération franco-luxembourgeoise dans le domaine éducatif.

De manière générale, la Commission invite les deux Parties à identifier et à soutenir tout autre projet allant dans le sens d'un rapprochement transfrontalier dans l'offre scolaire.

6. COOPERATION UNIVERSITAIRE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE.

La Commission prend acte avec satisfaction de la tenue de la table ronde entre les Universités du Luxembourg et de Lorraine le 12 décembre 2012 à Luxembourg. Elle salue

- la signature de l'accord-cadre renouvelant les accords qui existaient entre l'Université du Luxembourg et les Universités lorraines;
- l'accord de principe sur la tenue annuelle d'une réunion d'évaluation des partenariats et des perspectives d'évolution.

La Commission se réjouit par ailleurs des avancées enregistrées dans les cinq domaines retenus à la suite des décisions prises lors de la réunion du 1^{er} mars 2012 : l'efficacité énergétique, la sécurité informatique, la physique des matériaux, la biologie systémique et le droit.

La Commission salue tout particulièrement les avancées dans le domaine de la coopération universitaire et scientifique qu'elle juge prometteuses et susceptibles d'ancrer les établissements lorrains et luxembourgeois sur l'échiquier européen. Elle salue l'engagement des deux universités dans le développement de l'Université de la Grande Région et retient avec satisfaction leur volonté d'associer les universités allemandes et belges aux projets initiés.

Elle se félicite en outre de l'accord de coopération dans le domaine de la recherche et de l'innovation signé en février 2013 entre le Fonds National de la Recherche (FNR) luxembourgeois et l'Agence nationale de recherche (ANR) française.

7. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

La Commission salue la rédaction d'une liste reprenant les formations professionnelles existantes ainsi que les capacités d'accueil disponibles de part et d'autre de la frontière. Elle soutient la proposition d'établir une liste des établissements frontaliers à vocation professionnelle afin de garantir dans les meilleurs délais un ou plusieurs projets d'accueil croisé d'élèves français et luxembourgeois. Elle se prononce en faveur d'une réflexion à mener concernant la possibilité d'échanges d'enseignants dans le secteur technique.

8. SUPERCALCULATEUR.

La Commission prend acte des réflexions conjointes engagées sur ce sujet. Le supercalculateur peut contribuer au développement économique de la zone frontalière en répondant aux besoins des industries des deux côtés de la frontière et, de manière générale, à ceux des filières ayant recours au calcul intensif, essentielles au développement économique tant de la Lorraine que du Luxembourg. Les besoins doivent être précisément évalués et qualifiés pour en évaluer le potentiel économique réel.

La Commission se félicite à cet égard de la validation du cahier des charges pour l'étude de faisabilité technico-économique du supercalculateur et de la préparation d'une convention de cofinancement dans le cadre d'un partenariat franco-luxembourgeois. La Commission demande à être informée du résultat de cette étude qui doit être lancée en juin 2013.

9. FORMATION PROFESSIONNELLE

▪ Stages de longue durée au Luxembourg

La Commission prend acte des conclusions du groupe de travail concernant les stages de longue durée allant de six semaines à trois mois au Grand-Duché de Luxembourg. La mise en place de ces stages ne se heurte plus à aucun obstacle. La Commission les soutient et les juge importants, d'une part, pour le renforcement de l'échange de stagiaires entre les deux pays et, d'autre part, pour le développement de mesures concrètes de première insertion professionnelle.

▪ Apprentissage transfrontalier/Elaboration d'une convention bilatérale

La Commission prend acte des difficultés rencontrées concernant le financement de la formation et la reconnaissance mutuelle des diplômes. Aussi, elle soutient la proposition d'élaborer conjointement une convention bilatérale franco-luxembourgeoise offrant aux jeunes Français et Luxembourgeois les mêmes conditions et possibilités. Elle appelle les responsables du dossier à engager les discussions en vue de la conclusion de cet accord tout en soutenant la proposition de prévoir une gratuité réciproque de la formation, les accords existants passés entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique ainsi qu'avec l'Allemagne pouvant à cet égard servir d'exemple à suivre.

La Commission salue par ailleurs l'accord politique trouvé dans ce même domaine pour la mise en place d'un dispositif de formation dans le périmètre de l'EPA Alzette-Belval.

▪ **Liste des formations à offrir sous contrat d'apprentissage transfrontalier**

La Commission salue la rédaction par la partie française d'une cartographie de l'offre de formations des chambres consulaires lorraines. Elle appelle à ce que ce document indispensable complété par la partie luxembourgeoise et mis à jour annuellement en fonction des besoins réels des entreprises de part et d'autre de la frontière.

10. CULTURE ET TOURISME

▪ **Culture**

La Commission se félicite des nombreux partenariats existants entre les acteurs culturels des deux territoires. La rencontre, à Paris, des deux ministres de la culture du 30 janvier 2013 a montré tout l'intérêt des deux parties à voir se renforcer ces coopérations avec une visibilité accrue. Convaincue que le domaine de la culture est essentiel au rapprochement des deux populations, elle propose de créer un groupe de travail mixte franco-luxembourgeois afin de traiter globalement des coopérations et des projets culturels conjoints, notamment dans le périmètre du GECT Alzette/Belval, ainsi que les collaborations envisagées autour du festival du film italien de Villerupt et celles de la Kulturfabrik d'Esch-sur-Alzette.

Elle prend également acte et soutient les travaux concrets menés par l'Espace culturel Grande Région visant à encourager et à développer le travail des acteurs et des lieux culturels afin de renforcer les liens professionnels et la mobilisation des publics. Elle salue, d'une part, la volonté de lancer une réflexion visant à définir, modifier et repenser les projets artistiques afin de leur donner un cadre transnational leur permettant de travailler dans les meilleures conditions et, d'autre part, de créer un circuit commun transfrontalier Robert Schuman.

▪ **Tourisme**

La Commission salue les travaux menés dans le domaine du tourisme dans le cadre du projet INTERREG IVA Grande Région « Création d'un concept de marketing touristique pour le tourisme dans la Grande Région » réalisé avec l'ensemble des acteurs touristiques de la Grande Région. Ce projet constitue une belle opportunité pour renforcer la collaboration avec les partenaires transfrontaliers en matière de tourisme. En effet, le tourisme transfrontalier est déjà une réalité pour les clients habitant la Grande Région et ce projet présente une mesure de qualité pour donner à la Grande Région une meilleure visibilité touristique en-dehors de ses propres frontières.

La Commission souhaite que le tourisme, en tant que vecteur essentiel pour le renforcement des liens de part et d'autre de la frontière ainsi qu'en tant que vecteur économique, fasse l'objet de discussions approfondies.

11. PROTECTION SOCIALE DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS

La Commission rappelle combien les travailleurs frontaliers lorrains qui quotidiennement viennent travailler au Luxembourg constituent un apport essentiel au développement économique de la région.

L'application des réglementations nationales, en vertu du règlement communautaire 883 de 2004, est à l'origine de certaines conséquences en particulier s'agissant de la prise en compte de la dépendance. Lors de sa seconde réunion en date du 1^{er} mars 2012, la Commission était convenue d'analyser l'application des réglementations nationales en vertu du règlement (CE) 883/2004 sur la coordination des systèmes de sécurité sociale en Europe.

Elle prend acte des difficultés que soulève cette thématique qui n'est pas d'ordre bilatéral mais d'ordre européen.

12. SECURITE CIVILE

La Commission intergouvernementale salue les discussions menées afin de renforcer et d'améliorer la coopération transfrontalière entre les services de secours français et luxembourgeois. Aussi, elle soutient la proposition de concrétiser cette volonté par la conclusion d'accords-cadres, à l'instar de l'accord bilatéral du 10 décembre 1962 en matière d'assistance mutuelle entre les services d'incendie et de secours luxembourgeois et français, qui permettront la mise en place de protocoles particuliers selon les champs de coopération retenus. Compte tenu des différentes compétences ministérielles en la matière, il est envisageable de conclure un accord-cadre dans le domaine sanitaire (soins médicaux, coopérations hospitalières, secours médicaux – transports médicalisés terrestres ou aériens ou SMUR) et un accord-cadre dans le domaine de la sécurité civile (protection civile, services d'incendie et de secours etc.)

La Commission prend acte avec satisfaction des champs de coopération suivants pouvant donner lieu à la signature de protocoles particuliers au niveau territorial et soutient leur mise en place dans les meilleurs délais :

- Dans le domaine sanitaire :

Formaliser les conditions d'interventions en renfort des moyens des SAMU luxembourgeois et des SMUR français en réciprocité dans le but de mettre en place un dispositif de coopération en matière de secours médicalisés et de transport médical urgent transfrontalier.

- Dans le domaine de la sécurité civile et des secours :

Gestion de crise - Définir les conditions de coopération et de coordination des centres de gestion de crises de sécurité civile et des moyens de secours lors d'événements calamiteux.

Hélicoptères - Définir les conditions d'intervention en territoire luxembourgeois d'hélicoptère de secours français munis d'un treuil de sauvetage pour effectuer des interventions en milieu difficile et les conditions d'interventions en réciprocité des hélicoptères luxembourgeois chargés de mission de sécurité civile lors d'opération de secours.

Services de secours – Etablir une coopération en matière de formation à la gestion du commandement opérationnel des cadres des services de secours luxembourgeois et en matière de formation des spécialistes des services de secours luxembourgeois (unités spéciales).

Exercices - Formaliser les conditions de coopération en matières d'exercices communs de sécurité civile.

Transmission - Définir un protocole de partage de réseaux et de compatibilité entre les réseaux Tétrapol et Tetra.

13. CATTENOM

La Commission salue la tenue et les travaux de la 11^e réunion de la Commission mixte franco-luxembourgeoise de sécurité nucléaire le 22 novembre 2012 ainsi que les « Exercices nucléaires 3 en 1 » à l'échelle de la Grande Région.

La Commission demeure convaincue que ces exercices conjoints permettent une optimisation de la coopération transfrontalière entre les cellules de crise, une amélioration des mesures d'urgence et un perfectionnement de la gestion commune des crises.

Elle salue l'adhésion effective des entités partenaires de la coopération transfrontalière au sein de la Grande Région en tant qu'observateurs à la Commission Locale d'Information (CLI) dans le cadre des activités de la centrale électronucléaire de Cattenom.

La Commission prend acte de la préoccupation exprimée par la délégation ministérielle luxembourgeoise, lors de son entrevue avec la ministre française de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie,

le 6 mars 2013 à Paris, concernant une éventuelle prolongation de la durée d'exploitation de la centrale au-delà de 40 ans, du fait de la proximité de Cattenom avec la frontière luxembourgeoise.

La Commission prend acte que l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) française a conclu au niveau satisfaisant de la centrale au regard des critères de sûreté européens.

La Commission prend acte de la proposition française d'associer étroitement la Partie luxembourgeoise aux différentes inspections et réunions d'experts relatives à la sûreté de Cattenom et que toute information touchant la sûreté de la centrale continue à leur être communiquée en temps réel.

La Commission salue l'offre luxembourgeoise de coopérer étroitement à l'avenir avec la Partie française en matière de développement d'énergies renouvelables.

* * * * *

SUIVI DES ORIENTATIONS RETENUES PAR LA COMMISSION

La Commission décide de pérenniser le groupe mixte de pilotage chargé de veiller à la mise en œuvre des orientations arrêtées lors de la présente session et d'assurer le suivi des groupes d'études dans les différents domaines de coopération. Ce comité de pilotage est composé, du côté français, par un représentant de la Préfecture de Lorraine et d'un représentant de l'ambassade de France au Luxembourg et, du côté luxembourgeois, d'un représentant du Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région et d'un représentant de l'ambassade du Luxembourg en France.

La Commission demande au comité de pilotage de réunir l'ensemble des référents français et luxembourgeois dans les délais les plus brefs afin de présenter ses conclusions et d'attribuer les mandats de travail.

La prochaine session de la Commission se réunira à Paris.

Fait à Luxembourg en deux exemplaires, le 19 mars 2013.

Bernard Cazeneuve
Ministre chargé des Affaires européennes

Jean-Marie Halsdorf
Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région

**COMMISSION INTERGOUVERNEMENTALE FRANCO-LUXEMBOURGEOISE
POUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE**

19 mars 2013 – Château de Senningen, Grand-Duché de Luxembourg

Délégation du Grand-Duché de Luxembourg :

Monsieur Jean-Marie HALSDORF
Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Chef de la délégation luxembourgeoise

Monsieur Claude WISELER
Ministre du Développement durable et des Infrastructures

Monsieur Paul DUHR
Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg à Paris,

Monsieur Jean-Paul SENNINGER
Représentant du Ministère des Affaires étrangères, Secrétaire Général

Monsieur Jean-Claude FELTEN
Représentant du Ministère d'Etat

Monsieur Pierre BARTHELME
Représentant du Ministère des Classes moyennes et du Tourisme

Monsieur Bob KRIEPS
Représentant du Ministère de la Culture,

Monsieur Romain DIEDERICH
Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Madame Elisabeth MANNES-KIEFFER
Représentant du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur

Madame Karin MEYER
Représentante du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle

Monsieur Germain DONDELINGER
Représentant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Monsieur Etienne REUTER
Représentant du Ministère des Finances

Monsieur Laurent JOME
Représentant du Ministère de la Santé

Monsieur Joseph FABER
Représentant du Ministère du Travail et de l'Emploi

Monsieur Carlos GUEDES
Secrétaire de la délégation
Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région

**COMMISSION INTERGOUVERNEMENTALE FRANCO-LUXEMBOURGEOISE
POUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE**

19 mars 2013 – Château de Senningen, Grand-Duché de Luxembourg

Délégation de la République Française

Monsieur Bernard CAZENEUVE
Ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé des Affaires européennes,
Chef de la délégation de la République française

Monsieur Guy YELDA
Ambassadeur de France au Grand-Duché de Luxembourg

Monsieur Frédéric BASAGUREN
Ambassadeur pour les questions transfrontalières

Monsieur Nacer MEDDAH
Préfet de la Région Lorraine

Monsieur Patrick CREZE
Adjoint au Délégué Interministériel, DATAR

Monsieur Jean-Pierre MASSERET
Président du Conseil régional de Lorraine

Monsieur Michel DINET
Président du Conseil général de Meurthe et Moselle

Monsieur Patrick WEITEN
Président du Conseil général de la Moselle

Monsieur Christian ECKERT
Député de la circonscription de Longwy

Madame Anne GROMMERCH
Députée de la circonscription de Thionville-Est

Monsieur Michel LIEBGOTT
Député de la circonscription de Thionville-Ouest

Monsieur Bertrand MERTZ
Président du Sillon lorrain, Maire de Thionville